

SÉANCE DU 7 JANVIER 2026 À 20H30

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois de janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 3 janvier 2026 et sous la présidence de madame la maire.

Conseillers présents : Cristelle VEILLARD – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Isabelle PILLON – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Véronique GRILLET – Stéphane IDÉ – Jean-Marc SAUGE – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Béatrice ABBAS.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Romain GENESSEY – Katia MALDONADO – Émilie BUTHION

Secrétaire pour la séance : B. PÉCHON

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 16, procurations : 0, votants : 16.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 26 novembre 2025
- Décisions prises par la maire dans le cadre de ses délégations
- Délibérations
 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement sur le budget communal 2026
 - Mise en place du régime indemnitaire de la Police Municipale
- Divers
 - Programme de travaux forêt communale 2026
 - Questions diverses

À la suite du décès de Ghislaine PIOT le 6 janvier 2026, Jean-Marc SAUGE est nommé conseiller municipal.

Un hommage est rendu à la mémoire de la conseillère Ghislaine PIOT.

Proposition de modification exceptionnelle de l'ordre du jour du conseil municipal en ajoutant une délibération concernant la composition du CCAS suite au décès de Ghislaine PIOT.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 26 NOVEMBRE 2025

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉCISION N° 20251205-01

ACCEPTATION D'UN DON À LA COMMUNE (présenté par C. Veillard)

Un don de 300 € effectué au mois de décembre a donné lieu à décision d'acceptation par délégation du conseil municipal, qui sert de justificatif auprès de la trésorerie.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N° 20260107-01

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT (présentée par O. Laurent)

Tant que le budget n'est pas voté, la commune ne peut pas engager d'investissements. Deux dispositifs permettent toutefois d'engager certains investissements : les restes à réaliser sur la base de devis signés et l'ouverture anticipée de crédits d'investissement dans la limite de 25% des investissements de l'année précédente. Il est proposé d'activer le second dispositif pour un montant de 285 000 €.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20260107-02

MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT - ISFE (présenté par C. Veillard)

La mise en place d'un régime indemnitaire spécifique pour les agents de police municipale est proposée. Ce projet de délibération présenté lors du précédent conseil municipal a reçu l'avis positif du CST.

L'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE), composée d'une part fixe et d'une part variable, serait instaurée dès le 10 janvier 2026.

La délibération n° 20240411-03 du 11 avril 2024 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire de la police municipale sera en conséquence abrogée.

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).



DÉLIBÉRATION N° 20260107-03

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS (présenté par I. Pillon)

Suite au décès de Ghislaine PIOT, la liste des délégués au CCAS est incomplète. Une seule liste est candidate composée de :

- **Monsieur Alberto DE SOUSA,**
- **Madame Isabelle PILLON,**
- **Madame Véronique GRILLET,**
- **Madame Annie ROLLANDIN,**
- **Madame Magalie SURJUS,**
- **Madame Maryse VANNEL ;**

Adopté à l'unanimité (16 votants / pour : 16 – abstention : 0 – contre : 0 – ne prend pas part au vote : 0).

QUESTIONS DIVERSES

PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORÊT COMMUNALE POUR 2026 (présenté par C. Garcia Eboli)

Le 17 décembre 2025, une réunion de bilan annuel s'est tenue avec le technicien ONF. Malgré la sécheresse estivale, les jeunes arbres se développent globalement bien. On observe néanmoins quelques pertes dues aux chevreuils qui frottent leurs bois sur les plants. Pour maintenir l'état de la forêt et atteindre un taux de reprise de 80%, il sera nécessaire de replanter une soixantaine de plants de tilleuls et alisiers pour compenser ces pertes.

Pour rappel, une enveloppe récurrente de 10 000 € pour les travaux dans la forêt communale a été adoptée par le conseil.

Or cette année, des travaux supplémentaires d'entretien sont nécessaires pour 8 000 €.

D'autre part, la SPMR propose de parrainer des travaux en forêt, elle en prendra 80% à sa charge. Le reste à charge de la commune sera de 6 000 €. Ces travaux supplémentaires consisteront pour une grande part à la protection des arbres contre le gibier, mais aussi l'installation de tables à fruits destinés aux geais des chênes (avec approvisionnement participatif en glands) et des panneaux d'informations.

Il est donc proposé au conseil de prévoir une enveloppe de 14 000 euros qui vient s'ajouter aux crédits récurrents.

Le conseil décide d'allouer 24 000 € au budget de 2026 (13 voix pour et 3 abstentions).

Concernant la piste forestière, Jean-Paul Badia interroge sur la prise en compte de la réfection des rigoles le long du chemin de la forêt, et rappelle qu'au cours du traitement des ronces l'an passé, les broyats ont été poussés sur le chemin en contre-bas. Il est confirmé que les rigoles seront bien traitées et qu'un rappel sera fait concernant les broyats. Les travaux concernant la route forestière débiteront en mars 2026.

VŒUX DU MAIRE (présenté par M. Vannel)

Maryse Vannel sollicite l'aide des services techniques pour le déplacement de l'ensemble des fournitures, demande confirmée par Cristelle Veillard.

EFFRACTION DES SERVICES TECHNIQUES (présenté par J. Lepré)

Les 2 portails menant aux services techniques ont été fracturés. Les experts ont validé le devis fourni, toutefois, un taux de vétusté de 25% sera appliqué, entraînant un reste à charge pour la commune.

ACTION EN JUSTICE (présenté par C. Veillard)

Le conseil est informé que dans le cadre de la procédure judiciaire dont faisait l'objet une ferme pédagogique, le pourvoi en cassation a été rejeté le 6 janvier 2026 par la Cour de cassation – chambre criminelle.

La condamnation est désormais définitive : les bâtiments devront être démolis et le site remis dans son état antérieur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h43.

La maire,



Le secrétaire,

